

Esthétique – cosmétique - parfumerie

Le titulaire du CAP est spécialisé dans les techniques de soins esthétiques du visage, des mains et des pieds. Il a pour tâches l'application de produits cosmétiques et la réalisation de maquillages. Il peut procéder à des épilations et à des soins de manucure. Il est capable de conseiller la clientèle, d'assurer la démonstration et la vente des produits de soins, de maquillage, d'hygiène et de parfumerie. Il peut participer à la gestion des stocks, à la réalisation d'étalages. Les esthéticiennes titulaires du CAP comptent encore peu d'hommes dans leurs rangs.

Elles exercent un métier qui peut se découper en plusieurs fonctions :

- soin : soins du visage au décolleté, épilation, prestation bronzage UV, maquillage visage et décolleté, soins et maquillages des mains et des pieds.
- accueil, conseils et vente : vente et conseil de produits et services adaptés à la clientèle, accueil des clients, mise en valeur les produits et les prestations.
- organisation et gestion des rendez-vous, du fichier client, du poste de travail, des stocks et des encaissements.

Débouchés

Ce professionnel exerce principalement en institut de beauté mais aussi en parfumerie, en salon de coiffure, dans les grands magasins ou les grandes surfaces. Il peut également travailler à domicile ou dans un établissement de soins (établissement de cure, de convalescence, de réadaptation...).

Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}

Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- **Biologie** : anatomie, système de la vie végétative et de régulation, système tégumentaire (peau, poil, sébum ...)
- **Cosmétologie** : réglementation française et européenne, composants et forme des produits cosmétiques et des produits d'hygiène corporelle
- **Technologie des appareils et des instruments** : courants et ondes, appareils, instruments utilisés pour les soins esthétiques
- **Techniques esthétiques** : accueil du client, installation du poste de travail, techniques de soins esthétiques, techniques d'épilation, de bronzage, de teinture, soins des mains et des pieds
- **Vente des produits et des prestations de services** : présentation des produits, techniques de vente, encaissement, gestion du fichier client
- **Connaissance du milieu professionnel** : connaissance de l'entreprise, des outils de gestion, de l'hygiène, de l'agencement des espaces professionnels et des acteurs de l'esthétique et de la parfumerie
- **Arts appliqués** : culture artistique, principaux moyens d'expression et de communication, esthétique-cosmétique et design, projet (autour d'un maquillage, du packaging, de la vitrine) à partir d'un cahier des charges

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise.

Examen

Unités professionnelles :

- Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds (coeff. 6 (dont coeff. 1 pour Prévention – santé – environnement)
- Techniques esthétiques liées aux phanères (coeff. 4)
- Conduite d'un institut de beauté et de bien être : relation avec la clientèle et vie de l'institut (coeff. 4)

Unités d'enseignement général :

- Français, histoire-géographie – éducation civique coeff. 3

- Mathématiques-Sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- : Langue vivante étrangère coeff. 1
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Arts appliqués et cultures artistiques

Statistiques

Académie de Montpellier

En 2018 : 99 candidats inscrits, 96 présents, 93 admis (soit 96,88% de réussite)

En 2019 : 103 candidats inscrits, 101 présents, 93 admis (soit 92,08 % de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 206 candidats présents, 199 candidats admis (soit 96,6% de réussite).

En 2019 : 197 candidats présents, 186 candidats admis (soit 94,4% de réussite).

En 2019 : 36 présents, 34 admis (soit 94.4% de réussite).

Candidats en apprentissage uniquement

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac pro Esthétique, cosmétique, parfumerie
- Brevet professionnel (BP) esthétique cosmétique parfumerie
- CAP Métiers de la coiffure (en 1an)

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Académie de Montpellier

11 Lézignan-Corbières

IRFMA de l'Aude **A**

11 Narbonne

Lycée Louise Michel (*public*)

30 Nîmes

IRFMA du Gard **A**

34 Montpellier

Lycée professionnel Jules Ferry (*public*)

IRFMA de l'Hérault **A**

48 Marvejols

Lycée professionnel privé Saint Joseph (*privé sous contrat*)

66 Perpignan

Lycée Léon Blum (*public*)

Académie de Toulouse

12 Onet-le-Château

Campus des métiers (CMA de l'Aveyron) **A**

31 Toulouse

CFA coiffure esthétique Jasmin **A**

81 Albi

Université Régionale des métiers et de l'artisanat **A**

A Formation en apprentissage



En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Voie pro : Les métiers de la mode et de la beauté
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - ce.0300992f@ac-montpellier.fr

Béziers

04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne

04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret

04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Le Vigan

04 99 92 01 72 - ce.0301647c@ac-montpellier.fr

Lunel

04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende

04 66 65 05 17 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne

04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre

04 66 29 03 81 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest

04 66 27 95 00 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan

04 68 50 20 86 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas

04 67 98 85 74 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades

04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète

04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch

05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom

05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Foix

05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Ranguel

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr